

	CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2024	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-21	
	Nature de l'acte : 8.4 - Aménagement du territoire	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 08

Le 31/07/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 23/07/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absentes excusées : FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : PONCET Sandrine

03 – ZONE ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Zone complémentaire : parcelle B31 et avis conforme de la cartographie des zones par rapport à la délibération DEL2024-16

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris la délibération DEL2024-16 lors du conseil du 2 mai 2024 définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175.

Un courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été reçu sollicitant la commune pour avis conforme sur la carte départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables mentionnées dans la délibération DEL2024-16.

La carte est conforme aux zones définies dans la délibération DEL2024-16 du 2 mai 2024.

Cependant, après vérification de la cartographie des zones, la délibération a oublié de mentionner la parcelle B31 pour la filière énergie éolienne. Il convient donc de rajouter cette parcelle B31 en zone complémentaire dans cette nouvelle délibération DEL2024-21.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,
par 8 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,**

- **DONNE** un avis conforme de la cartographie des zones transmises et mentionnées dans la délibération DEL2024-16 du 2 mai 2024
- **DECIDE** de rajouter pour la filière énergie éolienne, la parcelle cadastrée B31
- **DECIDE** de charger Monsieur le Maire à transmettre cette délibération au référent préfectoral.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

8.4 - Aménagement du territoire

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 02/08/2024
- Affichée le 02/08/2024
- Certifiée exécutoire le 02/08/2024.

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2024-21

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-08-02T09-49-28.00 (MI254758064)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20240731-DEL2024-21-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ZONE ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) ZONE COMPLEMENTAIRE PARCELLE B31 ET AVIS CONFORME CARTOGRAPHIE DES ZONES PAR RAPPORT A LA DELIBERATION DEL2024-21

Date de décision : 31/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :	DEL 2024-21-Zone Accélération Energies Renouvelables-zone complémentaire.PDF	Multicanal : Non
--------	--	------------------

Classer

Annuler

Préparé Date 02/08/24 à 09:49

Par COURTOIS Pascal

Transmis Date 02/08/24 à 09:49

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception Date 02/08/24 à 09:55

